



HUYE RALLY 2012

MEMORIAL GAKWAYA

6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Pilotes 2012

6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Copilotes 2012

6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Voitures 2 Roues Motrices 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Organisé par

Rwanda Automobile Club

BP 2586

Kigali - Rwanda

Tél. : + 250 - 0788309330

Email : info@motorsportwanda.com

Internet : <http://www.motorsportwanda.com>

INDEX

Note

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International (et à ses annexes), aux Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats de Rallyes de la FIA, au Règlement Sportif National qui sera conforme aux Règlements de la FIA et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et / ou changements apportés à ce Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés et datés (publiés par l'Organisateur ou les Commissaires Sportifs).

Programme du Rallye	5
1. Description	7
1.1 Lieu et date de l'épreuve	7
1.2 Titres de la FIA pour lesquels le rallye compte	7
1.3 Numéros des visas - FIA et ASN	7
1.4 Emplacement du QG du Rallye	7
1.5 Emplacement du départ et de l'arrivée	7
1.6 Emplacement du parc fermé pour chaque étape	7
1.7 Emplacement du parc d'assistance	7
1.8 Revêtement	7
1.9 Détail de l'épreuve	7
2. Organisation	8
2.1 Nom de l'organisateur	8
2.2 Adresse et coordonnées	8
2.3 Comité d'organisation	8
2.4 Principaux officiels	8
3. Engagements	9
3.1 Dates d'ouverture et de fermeture	9
3.2 Procédure d'engagement	9
3.3 Engagements acceptés et catégories	9
3.4 Droits d'engagement	10
3.5 Paiement	10
3.6 Remboursements	10
4. Assurance	10
5. Publicité	11
6. Numéros d'identification	11
7. Carburant Procédure relative à la commande de carburant	

8. Reconnaissances	12
8.1 Programme	12
8.2 Restrictions particulières et / ou nationales	12
8.3 Voitures de reconnaissance	12
8.4 Sanctions	12
9. Vérifications administratives	12
9.1 Emplacement et horaire	12
9.2 Documents à présenter	13
10. Vérifications techniques	13
10.1 Emplacement	13
10.2 Horaire / programme	13
10.3 Réglementation nationale	13
11. Départ du Rallye	14
11.1 Heures de publication des listes de départ	14
11.2 Cérémonie de départ	14
11.3 Départ officiel	14
11.4 Zone de départ / parc fermé de départ	14
12. Déroulement du Rallye	15
12.1 Echange des carnets de contrôle pendant le rallye	15
12.2 Système de départ des épreuves spéciales	15
12.3 Intervalles de départ	15
12.4 Pointage en avance à la fin d'une étape	16
12.5 Identification des officiels	16
12.6 Juges de fait	17
12.7 Contrôles de Passage (CP)	17
12.8 Epreuve Super Spéciale	17
12.9 SUPERally	17
12.10 Circulation	17
13. Parc d'assistance	17
13.1 Emplacement	17
13.2 Heures d'accès pour les véhicules d'assistance	17
13.3 Autres points	18
14. Voitures ouvrees	18

15. Prix	18
15.1 Remise des prix	18
15.2 Prix	18
16. Vérifications finales	19
17. Résultats	19
17.1 Publication du classement final provisoire	19
18. Réclamations	19
18.1 Droits de réclamation	19
18.2 Droits d'appel	19
Annexe 1 - Itinéraire - Timing	20
Annexe 2 - Amendes et pénalités	22

PROGRAMME

1. Date d'ouverture des Engagements

Mercredi le 07 novembre 2012

2. Date de clôture des Engagements

Vendredi 07decembre 2012 à 20h00

Au-delà de cette date, les Equipages désireux de s'inscrire au Rallye pourront le faire moyennant majoration du droit d'inscription de 50%.

3. Publication du Road Book

Lieu : KBC kacyiru - Kigali

Horaire : Vendredi 30 novembre 2012 à 19h00

Tous les équipages recevront une copie du Road Book

Des road books supplémentaires seront disponibles contre paiement de 15.000 RWF le jeu.

4. Date de clôture des envois des détails relatifs aux Copilotes

Vendredi le 07 décembre 2012 à 20h00.

5. Programme des Reconnaissances

Du 1 décembre 2012 au vendredi le 08 décembre 2012 a 10h00

6. Première réunion des Commissaires Sportifs (Comité Organisateur)

Lieu : KBC kacyiru - Kigali

Horaire : Mardi 04 /12 / 2012 à 19h30.

7. Vérifications Administratives

Lieu : Station GEMECA (Butare)

Horaire : Samedi le 08 /12/ 2012 a 10H00

8. Vérifications Techniques

Lieu : STATION GEMECA (Butare)

Horaire : Vendredi le 08/12/ 2012 a 10H00

9. Publication de la liste de départ pour le Rallye

Lieu : Stade zone (Butare)

Horaire : Samedi le 08/12/2012 a 11h30.

10. Départ du Rallye

Lieu : STADE HUYE ZONE (Butare)

Horaire : QG rallye Stade Butare

11. Publication de la liste de départ pour l'Etape 2

Lieu : N/A

Horaire : N/A

12. Publication du Classement Final Provisoire

Lieu: STADE zone Butare

Horaire : Dimanche 09 /12 a 14h00.

13. Remise des Prix

Lieu : QG rallye STADE Butare

Horaire : Dimanche le 09 /12/2012 à 14h30

14. Vérifications techniques finales

N/A

REGLEMENT PARTICULIER

1. DESCRIPTION

1.1 Lieu et date de l'épreuve

Nom du Rallye :	HUYE RALLY (mémorial GAKWAYA) 2012
Lieu de l'épreuve :	DISTRICT DE HUYE – BUTARE VILLE.
Date de l'épreuve :	08/12/ 2012.

1.2 Titres nationaux pour lesquels compte le rallye

- 6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Pilotes 2012
- 6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Copilotes 2012
- 6ème Manche du Championnat des Rallyes du Rwanda des Voitures 2 Roues Motrices 2012

1.3 Numéros de visa - ASN

N° de visa de l'ASN : RWA 06/ 2012

1.4 Emplacement du QG du Rallye

ZONE STADE HUYE (Butare)

1.5 Emplacement du Parc Fermé

ZONE STADE HUYE (Butare)

1.6 Emplacement du Départ et de l'Arrivée

Départ : ZONE STADE HUYE(Butare)

Arrivée: ZONE STADE HUYE (Butare)

1.7 Emplacement du Parc d'Assistance

ZONE STADE HUYE (Butare)

1.8 Revêtement

Terre (100%)

1.9 Détail de l'épreuve

Distance totale du parcours :	+151.0 km
Nombre de Secteurs Compétitifs :	12(5 différents)
Distance totale des épreuves spéciales :	<u>+151.0 km</u>
Nombre de sections :	6
Nombre d'étapes :	2

2. ORGANISATION

2.1 Nom de l'organisateur Rwanda Automobile Club

2.2 Adresse et coordonnées

Secrétariat permanent : BP 2586
Kigali - Rwanda

Tél. : + 250 0788309330
Fax : + 250 57.48.04
Email : info@motorsportwanda.com
Website : <http://www.motorsportwanda.com>

2.3 Comité d'organisation

Président CHRISTIAN GAKWAYA
Vice - Président FRANCOIS CYATANGABO
Secrétaire Général JULY VANDELHART
Membres COSTA OLIVIE, YANNICK DE WALQUE, FABRICE SEMANA

2.4 Principaux Officiels

Directeur de Course	Eric GAKWAYA
Directeur de Course Adjoint	Charles KENGE
Commissaires Sportif	Albert GAHAMANYI, Christian GAKWAYA Dismas KAYIBANDA.
Commissaire Technique	de Walque YANNICK.
Observateur (ASN)	Salim ABDULIGANA
Responsable de la Sécurité	Dismas KAYIBANDA, Bertin RUTSINDURA
Responsable des Résultats (ASN)	Gilbert
Responsable des Résultats Adjoint	Yves SHAMURENZI
Responsable Parc Fermé et Zone d'Assistance	Bruce IRAMBONA
Responsable des Contrôleurs	Sylvie
Responsable Logistique	Eric RWEGO
Responsable protocole	Nathalie KAKANA

3. ENGAGEMENTS

3.1 Dates d'ouverture et de fermeture

- Date d'ouverture : Mardi le 07 Novembre 2012 a 10h00.
- Date de clôture : vendredi le 07 décembre 2012 a 20h00.
- Date de clôture des envois des détails relatifs aux Copilotes : vendredi le 07 2012 a 20h00.

3.2 Procédure d'Engagement

Toute personne qui désire participer au Rallye de Butare (mémorial gakwaya) 2012 doit adresser la demande d'engagement ci-joint dûment complété en caractères imprimés, au Secrétariat du Rallye.

Si cette demande est envoyée par télécopie ou par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard lors des Vérifications Administratives prévues par le Règlement.

3.3 Engagements acceptés et catégories

Les Voitures suivantes peuvent être inscrites au présent Rallye :

Voitures de Production (Groupe N) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

- Classe N1 : jusqu'à 1.400 cm³
- Classe N2 : au-dessus de 1.400 cm³ et jusqu'à 1.600 cm³
- Classe N3 : au-dessus de 1.600 cm³ et jusqu'à 2.000 cm³
- Classe N4 : au-dessus de 2.000 cm³

Voitures de Tourisme (Groupe A) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

- Classe A5 : jusqu'à 1.400 cm³
- Classe A6 : au-dessus de 1.400 cm³ et jusqu'à 1.600 cm³
- Classe A7 : au-dessus de 1.600 cm³ et jusqu'à 2.000 cm³
- Classe A8 : au-dessus de 2.000 cm³

Voitures Non Homologuées (Groupe S) :

Elles sont réparties en quatre classes de cylindrée :

- Classe S9 : jusqu'à 1.400 cm³
- Classe S10 : au-dessus de 1.400 cm³ et jusqu'à 1.600 cm³
- Classe S11 : au-dessus de 1.600 cm³ et jusqu'à 2.000 cm³
- Classe S12 : au-dessus de 2.000 cm³

3.4 Droits d'Engagement

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **85.000 RWF**
- Sans la publicité facultative proposée par l'organisateur : **130.000 RWF**

Au-delà de la date du vendredi 07 décembre 2012 à 20h00, les équipages désireux de s'inscrire au Rallye pourront le faire moyennant majoration du droit d'inscription de 50%.

3.5 Paiement

- Date limite des paiements : vendredi le 07 décembre 2012 à 20h00.
- Les modalités de paiement suivantes sont acceptées :
 - Règlement cash en espèces au Directeur de course

Aucun chèque ne sera accepté

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des Droits d'Engagement.

3.6 Remboursements

Les Droits d'Engagement seront entièrement remboursés :

- aux Candidats dont l'Engagement aurait été refusé ;
- au cas où le Rallye n'aurait pas lieu.

4. ASSURANCE

Description des couvertures d'assurance :

L'Organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile. Les détails du Contrat d'Assurance sont disponibles sur demande. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RAC, de l'Organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rémunérés ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

Pour les Concurrents, l'assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin du Rallye ou dès le moment de l'abandon, de l'exclusion ou de la mise hors course.

Les Concurrents participent au Rallye entièrement sous leur entière responsabilité à leurs propres risques. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident causé par les ou aux Concurrents et leurs véhicules durant toute la durée de l'épreuve. Les Concurrents ne pourront faire aucune réclamation contre l'Organisateur ou des propriétaires de propriété privée contre tout acte ou défaut de leur part, de leurs dépendants ou Officiels, avant, pendant, ou après le Rallye.

Comportement à suivre en cas d'accident : En cas accident avec dommages matériels, ou abandon, le Concurrent doit rapporter les faits verbalement au Contrôle Horaire suivant et par un rapport écrit à la Direction de Course avant la fin de l'Etape ou du Rallye.

5. PUBLICITE

Publicité interdite

Tous ce qui est interdit de publicité par la législation du Rwanda.

Publicité de l'Organisateur

La **publicité obligatoire** (sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye) sera précisée par additif. Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité.

- La **publicité facultative** sera précisée par additif.

La publicité figurant sur les panneaux des numéros de compétition et sur les plaques de rallye en fait partie intégrante. Toute dégradation ou tout découpage de cette publicité entraînera d'office le refus de départ ou la mise hors course.

6. NUMEROS D'IDENTIFICATION

Voir Article 3 du Règlement du Championnat des Rallyes du Rwanda

7. CARBURANT

L'utilisation de carburant de type aviation (AVGAZ) est autorisée

Les Concurrents doivent se fournir en carburant et en assurer leur propre distribution tout au long de l'Epreuve et ce sous leur entière responsabilité.

Ravitaillement : Le ravitaillement en carburant n'est autorisé qu'en Zone de ravitaillement Prépare par l'organisateur.

8. RECONNAISSANCES

8.1 Programme

Les Reconnaissances sont autorisées du 1/12/2012 au vendredi 08 /12/2012 à 10h00.

8.2 Restrictions particulières et / ou nationales

Code de la route

Il s'agit de reconnaissances et non d'essais. Le Code de la Route Rwandais doit être strictement observé, dans le respect de la sécurité et des droits des autres usagers.

Lors de la reconnaissance des Secteurs Compétitifs, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h, sauf si une vitesse moindre est imposée par les panneaux de signalisation routière ou les instructions figurant dans le Road Book. La vitesse sera contrôlée par l'Organisateur et la Police.

Les Equipages ne peuvent en aucun cas emprunter le parcours des Secteurs Compétitifs dans le sens opposé à celui du Rallye.

8.3 Voitures de Reconnaissance :

Toute voiture de série ou de production est autorisée pour les Reconnaissances.

Les Reconnaissances avec le véhicule de compétition qui sera utilisé lors du Rallye sont interdites

L'Article 14.3 des Prescriptions Générales de la FIA n'est pas applicable

Plusieurs Concurrents peuvent partager un même véhicule lors des Reconnaissances.

8.4 Sanctions (nonobstant les amendes prévues par la législation Rwandaise)

Les sanctions suivantes sont prévues pour toute infraction durant les reconnaissances :

- 1^{ère} infraction : Amende de 10.000 RWF
- 2^{ème} infraction : Amende de 30.000 RWF
- 3^{ème} infraction : Départ refusé et confiscation de la totalité des Droits d'Engagement

Tout équipage enfreignant cette réglementation ne sera pas autorisé à prendre le départ du Rallye, et son Droit d'Engagement ne sera pas remboursé.

9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

9.1 Emplacement et horaire

Lieu : Station Gemeca (Butare)

Horaire : Samedi le 08/12/2012 a 10H00.

9.2 Documents à présenter

Preuve de paiement des frais d'inscription, Permis de conduire / Licences ASN (Concurrent et Pilote) / Autorisation de l'ASN / Documents légaux du véhicule y compris vignette d'assurance.

10. VERIFICATIONS TECHNIQUES

10.1 Emplacement

Lieu : STATION GEMECA.

10.2 Horaire / programme

Date : Samedi le 08 /12/2012 a 10H00.

Les concurrents seront invités à se présenter individuellement au lieu établis pour le Contrôle Technique où il sera procédé aux vérifications techniques des voitures, et au contrôle des casques et de l'équipement des pilotes (combinaison obligatoires).

Horaire de présentation au contrôle technique (**suivant l'ordre de départ du Rallye fixé par l'Organisateur**):

TBA.

Une amende de 10.000 RWF sera infligée pour chaque tranche de 10 minutes de retard ou fraction de tranche.

Le départ sera refusé à tout Equipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 30min de son heure idéal, sauf en cas de force majeure dûment reconnue comme tel par les Commissaires Sportifs.

10.3 Réglementation nationale

Modifications permises

- Le montage de protections inférieures est autorisé (Annexe J, Article 254.6.7.1 pour le Groupe N et Article 255.5.7.2.10 pour le Groupe A) ;
- Une protection de style pare – bête à l'avant du véhicule est autorisée (Annexe J, Article 284.6.6.1)
- Des phares supplémentaires sont autorisés (Annexe J, Article 254.6.8 pour le Groupe N et Article 255.5.8.5 pour le Groupe A) ; avec un maximum de 8 phares inclus les phares d'origine. Les phares additionnels ne peuvent être montés au dessus du montant inférieur du pare-brise avant.
- Des bavettes transversales conformes à l'Article 252.7.7 de l'Annexe J sont obligatoires pour les roues avant et pour les roues arrière.
- L'utilisation d'un réservoir de carburant de capacité additionnelle est autorisée

Bruit

Il est interdit de dépasser le maximum de décibels autorisé par le Code de la Route Rwandaise.

Roues de secours

Les voitures peuvent être équipées de deux roues de secours maximum. Elles en doivent pas être nécessairement fixées à l'endroit d'origine recommandé par le fabricant. Ils doivent être fixés et sécurisés à la satisfaction du Responsable du Contrôle Technique

11. DEPART DU RALLYE**11.1 Heures de publication de la liste de départ**

Lieu : ZONE STADE HUYE (Butare)

Horaire : Vendredi le 08 /12/ 2012 de 12h00.

11.2 Cérémonie de départ

N/A

11.3 Départ Officiel**Heure Officielle pendant la durée du Rallye**

Pendant toute la durée du rallye, l'Heure Officielle sera celle donnée par le Directeur de Course avant le départ du Rallye. Les Concurrents doivent s'adresser au Directeur de Course pour recevoir l'Heure Officielle.

Départ

Lieu : ZONE STADE HUYE (Butare)

Horaire : vendredi 08/12/ 2012.

Conformément à la Clause XVI des Prescriptions Générales de la FIA, les Concurrents devront se présenter au Parc Fermé de Départ au plus tard le Samedi 08/12/ 2012 à 11h30. Au-delà de 12h00, tout Concurrent qui se présentera au Parc Fermé se verra infligé d'une amende équivalente à 10.000 RWF par minute ou fraction de minute de retard.

Tout Concurrent qui se présentera avec un retard supérieur à 10 minutes, sera mis hors course et ne pourra prendre le départ du Rallye.

Départ Officiel

Le Départ Officiel du Rallye sera donné au lieu dit TCO du Road Book TBA à 14H00 selon l'ordre de Départ fixé par la Direction de Course.

11.4 Zone de Départ / Parc Fermé de Départ

Les voitures et leur équipage doivent se présenter dans la zone de pré-départ (Parc Fermé) 10 minutes avant leur heure de départ.

12. DEROULEMENT DU RALLYE

12.1 Echange des carnets de contrôle pendant le Rallye

Les carnets de contrôle sont distribués aux concurrents :

- Au début de chaque section du Rallye

Les carnets de contrôle doivent être remis par les concurrents :

- Au Service IN
- En fin de Rallye

Les Concurrents qui abandonnent durant le Rallye doivent remettre leur carnet de contrôle en cours au Directeur de Course dans les plus brefs délais possibles et en tout cas avant la fin du Rallye.

12.2 Système de départ et d'arrivée des secteurs compétitifs

Lorsque la voiture, avec son équipage à bord, vient s'arrêter devant le contrôle de départ. Le commissaire en poste inscrit sur le carnet de contrôle de secteur compétitif l'heure prévue pour le départ de la voiture concernée (heure et minutes). Il remet ensuite ce document à l'équipage.

Le départ sera donné par un compte à rebours avec système de chronométrage manuel décomptant les secondes.

Au Flying Finish (FF), le temps sera pris à la seconde au moment du lever du drapeau à damier par le contrôleur en poste au FF.

La voiture et son équipage doivent ensuite ralentir et s'arrêter devant le contrôle d'arrivée. Le commissaire en poste inscrit sur le carnet de contrôle d'épreuve spéciale l'heure de passage devant le flying finish de la voiture concernée (heures, minutes et secondes). Il remet ensuite ce document à l'équipage qui peut alors quitter le poste de contrôle.

12.3 Intervalles de Départ

Tous les Départs (Liaisons et Secteurs Compétitifs) seront donnés avec 3 minutes d'intervalles

Pour les sections de jours et avec 4 tous les sections de nuit.

12.4 Pointage en avance à la fin des étapes et à la fin du Rallye

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'étape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité.

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du Rallye et non le temps réel (Article 18.6.11 des Prescriptions Générales).

12.4.1 Pénalités et retards

Départ : Tout équipage se présentant en retard au départ du Rallye, d'une Etape ou d'un Regroupement sera pénalisé de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard.

Tout retard supérieur à 15 minutes entraînera la mise hors course du concurrent.

12.4.2 Liaisons

En liaison, toute arrivée tardive est pénalisée de 10 secondes par minute ou fraction de minute de retard.

Les départs anticipés sont pénalisés de 1 minute par minute ou fraction de minute de retard.

12.4.3 Temps de mise hors course

Les temps de mise hors course sont publiés dans 2012 FIA Regional Rally Regulations: Art.31.1 Maximum permitted lateness).

Ils représentent le temps de parcours maximum, à l'exclusion des temps morts, entre les différents points de coupure. Les temps de mise hors course ne sont pas cumulatifs

Sur proposition du directeur de course, les commissaires peuvent prolonger les temps de mise hors course à tout moment pendant le rallye.

Les concurrents concernés par cette mesure seront avertis dans les meilleurs délais.

L'exclusion du rallye d'un concurrent arrivé au delà du temps de mise hors course ne peut être communiquée que par les commissaires et ce à la fin d'une section ou d'une étape.

12.4.4 Parcours alternatif

Le Directeur de Course peut autoriser un parcours alternatif, qui peut dévier une partie ou l'entièreté d'une liaison et/ou d'un secteur compétitif et aussi si nécessaire un parc d'assistance.

12.5 Identification des officiels

Tous les Officiels du Rallye sont identifiés si possible par une chasuble colorée

12.6 Juges de fait

Tous les Officiels du Rallye sont considérés comme Juges de fait et peuvent se trouver à tout endroit ou moment du Rallye pour vérifier que l'itinéraire et le règlement du Rallye soient respectés par les concurrents.

12.7 Contrôles de Passage (CP)

L'organisation du Rallye peut placer le long du parcours des contrôles de passage (CP) secrets

ou non là où l'itinéraire pourrait permettre aux concurrents d'emprunter un parcours alternatif raccourci à l'insu de l'organisation.

Les concurrents doivent passer par les CP et s'arrêter pour faire tamponner leur carnet de contrôle comme preuve de passage via l'itinéraire imposé.

Tout concurrent n'ayant pas de preuve de passage aux CP, est exclu de la course et ne peut plus continuer le Rallye.

L'emplacement et l'identification des CP sont publiés par bulletin additif avant le départ du Rallye

12.8 Epreuve Super Spéciale

Voir annexe 5

12.9 SUPERALLY

A la décision de la direction de course

12.10 Circulation

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation au Rwanda.

Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les sanctions suivantes (nonobstant les amendes prévues par la législation Rwandaise) :

- 1^{ère} infraction : Amende de 20.000 RWF
- 2^{ème} infraction : Amende de 50.000 RWF
- 3^{ème} infraction : Départ refusé et confiscation de la totalité des Droits d'Engagement

13. PARC D'ASSISTANCE

13.1 Emplacement

ZONE STADE HUYE (Butare)

13.2 Heures d'accès pour les véhicules d'assistance

Il n'y a pas de restriction d'horaire pendant l'épreuve.

13.3 Autres points

L'assistance et l'assistance interdite sont régies par **l'article 12 des Prescriptions Générales**. Les Officiels et les commissaires « juge de faits » contrôleront la bonne observation de ces prescriptions.

Toute infraction entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance est limitée à **10 km/h**, sous peine d'une amende de 10.000 RWF appliquée par les Commissaires sportifs.

L'accès au parc d'assistance est réglementé par l'obligation d'apposer sur les véhicules une plaque spécifique délivrée par l'Organisateur. Auront seulement accès au parc

d'assistance **2 (deux)** véhicules d'assistance..

Lors de toute assistance, l'emploi d'une toile de sol est obligatoire..

Les concurrents et les équipes d'assistance sont tenus de respecter les zones d'assistance et de les laisser dans le même état dans lequel ils l'ont trouvé lors de leur arrivée et installation. La Direction de Course se réserve le droit d'appliquer des amendes financières à tout équipage qui laisserait leur emplacement d'assistance dans un état sale et désordonné et plein de déchets de quelque nature.

14. VOITURES OUVREUSES

Les voitures ouvrees sont interdites. (En dehors du véhicule officiel N° 00)

15. PRIX

15.1 Remise des prix

Date : Dimanche le 09 /12/ 2012.

Horaire : 14h30

Lieu : Zone stade Huye (Butare).

.Tout équipage absent à cette remise des prix verra son ou ses prix annulés.

15.2 Prix

Coupes

- au 1er, 2ème et 3ème du Classement Général
- Médailles et Certificats de participation.
- 1^{er} deux roues motrices

16. VERIFICATIONS FINALES

N/A.

17. RESULTATS

17.1 Publication du classement final provisoire

Les classements seront établis selon l'article 21.2.1 des Prescriptions Générales.

Lieu: Tableau Officiel – Zone stade Huye (Butare)

Horaire : 09/ 12/2012

18. RECLAMATIONS

18.1 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par l'ASN : 300 USD.

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'une voiture, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie :

- pour une réclamation n'intéressant qu'une partie déterminée du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc) : 900 USD
- pour une réclamation intéressant l'ensemble de la voiture : 2 000 USD.

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport de la voiture seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, et à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérification, transport, etc.) sont supérieurs au dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. Par contre, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

18.2 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : 2 000 USD

- ANNEXE 1 -

Itinéraire et horaire - Timing

VOIR FICHER ATTACHE FORMAT EXCEL

*L'itinéraire horaire définitif figurera dans le road book et dans un additif
The final schedule will be included in the road book and in an appendix*

- ANNEXE 2 -

Amendes et Pénalités

Amendes (Tout au long du Rallye y compris les Vérifications Techniques)

- Disfonctionnement des phares avant	10.000 RWF
- Disfonctionnement des feux arrière	10.000 RWF
- Disfonctionnement des feux arrière de stop	10.000 RWF
- Disfonctionnement du feu de marche arrière	10.000 RWF
- Disfonctionnement des clignoteurs	10.000 RWF
- Disfonctionnement du klaxon	10.000 RWF
- Disfonctionnement des essuie - glaces	10.000 RWF
- Manque d'eau pour lavage essuie - glaces	10.000 RWF
- Pot d'échappement troué ou cassé	10.000 RWF
- Absence ou mauvais état des bavettes (mud flaps)	10.000 RWF / bavette
- Absence des numéros et plaques de compétition	10.000 RWF
- Arrivée tardive au contrôle technique	10.000 RWF / 10 minutes
- Arrivée tardive au Parc Fermé de départ	10.000 RWF / minute
- Excès de vitesse ou violation du code de la route durant les reconnaissances	
- 1 ^{ère} infraction	10.000 RWF
- 2 ^{ème} infraction	30.000 RWF
- Excès de vitesse ou violation du code de la route durant le rallye	
- 1 ^{ère} infraction	20.000 RWF
- 2 ^{ème} infraction	50.000 RWF
- Excès de vitesse en parc d'assistance (au delà de 30 km/h)	10.000 RWF

Pénalités

- Absence de triangles de sécurité / trousse de secours / Extincteurs / Assurance
Départ refusé
- Omission du port du casque et des harnais de sécurité en secteur compétitif
Exclusion
- Pointage en retard au départ du rallye ou étape 10 secondes / minute de retard
- Pointage en avance au départ du rallye ou étape 1 minutes / minute de retard
- Pointage en retard en liaison 10 secondes / minute de retard
- Pointage en avance en liaison 1 minutes / minute de retard
- Pointage en retard en sortie d'assistance 10 secondes / minute de retard
(les 15 premières min)
1 minute / minute de retard
(les 15 minutes suivantes)
- Pointage en avance en sortie d'assistance 1 minutes / minute de retard
- Faux départ en secteur compétitif
 - 1^{ère} infraction 10 secondes
 - 2^{ème} infraction 1 minute
 - 3^{ème} infraction 3 minutes
 - 5^{ème} infraction Exclusion
- Arrivée tardive de plus de 15 minutes en départ de rallye ou d'étape Exclusion
- Excès de vitesse ou violation du code de la route durant les reconnaissances
 - 3^{ème} infraction Exclusion
- Excès de vitesse ou violation du code de la route durant le rallye
 - 3^{ème} infraction Exclusion
- Départ avec plus de 30 secondes d'avance en secteur compétitif Exclusion
- Entrée à un poste de contrôle en sens inverse Exclusion
- Marche arrière en zone de contrôle Exclusion
- Absence de passage à un poste de contrôle Exclusion
- Absence de tampon de CP sur carnet de contrôle Exclusion
- Arrivée au delà du temps de mise hors course Exclusion
- Absence de signature des contrôleurs sur carnet de contrôle Exclusion
- Départ du Parc Fermé sans permission avant les résultats finaux Exclusion

- Détérioration (illisibilité) ou perte du carnet de contrôle

Exclusion

**- ANNEXE 3 -
Panneaux de Signalisation - Postes de Contrôle**

(Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ)
(Diameter of signs : about 70 cm)

Sens du parcours Direction	Nature du contrôle Control Type	ZONE DE CONTRÔLE CONTROL ZONE			Sens du parcours Direction
	PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	<p>YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone</p> <p>PANNEAUX JAUNES Début de Zone de Contrôle</p> 	<p>RED SIGNS Compulsory Stop</p> <p>PANNEAUX ROUGES Arrêt obligatoire</p> 	<p>BEIGE SIGNS End of Control Zone</p> <p>PANNEAUX BEIGES Fin de Zone de Contrôle</p> 	
	TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE		<p>← 25 m →</p> 	<p>← →</p> 	
	TIME CONTROL AND SS START CONTRÔLE HORAIRE ET DEPART D'ES		<p>← 25 m →</p> 	<p>50 m min</p>  <p>← 25 m →</p> 	
			<p>← 100 m →</p> 	<p>100 300m</p>  <p>← 25 m →</p> 	
			<p>FLYING FINISH NON-STOP LIGNE D'ARRIVEE VEHICULE LANCEE</p>	<p>SSF Ad'ES</p>	

All distances are approximate / Toutes les distances sont approximatives.